

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mai 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - M. PRIBETICH (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DECOMBARD (pouvoir M. MARTIN) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. MASSON) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - Mme HERVIEU (pouvoir M. FAVERJON) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HILY) - M. BORDAT (pouvoir MME TOMASELLI) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Petite enfance - Multi-accueil « Le Tempo » - Travaux de rénovation - Demande de subvention

Mme Avena au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le multi-accueil « Le Tempo » (ou halte-garderie du Parc) est un établissement d'accueil des jeunes enfants d'une capacité de vingt places, géré par la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or.

A compter de septembre 2014, la Ville, propriétaire des bâtiments situés 21 rue Maurice Ravel, en reprendra la gestion par le biais d'une délégation de service public.

A partir de cette date, cette structure devra appliquer les dispositions de la nouvelle convention Prestation de Service Unique (PSU) et notamment fournir les repas, les couches et produits d'hygiène aux enfants qu'elle prendra en charge.

Sa cuisine doit donc être rénovée et mise aux normes pour la mise en place d'une livraison des repas en liaison froide et un espace de rangement sera créé pour le stockage des couches et produits d'hygiène.

Le service de Protection Maternelle Infantile (PMI) préconise également le percement d'une porte entre un sanitaire et un dortoir.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération est estimée à 35 000 € TTC.

Les travaux seront réalisés en juillet pendant la période de fermeture de l'établissement.

Par ailleurs, la cour de cet établissement doit faire l'objet de travaux de sécurité notamment réfection des sols et réaménagement des jeux.

L'enveloppe prévisionnelle est estimée à 24 050 TTC.

Des subventions sont susceptibles d'être obtenues, notamment de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or, qu'il convient de solliciter.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à la Ville, au taux maximum, pour le financement des travaux du multi-accueil « Le Tempo », notamment auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 56

Abstentions : 3